



**PRÉSENTATION
SAISON 2020 - 2021**

SINCE

1948

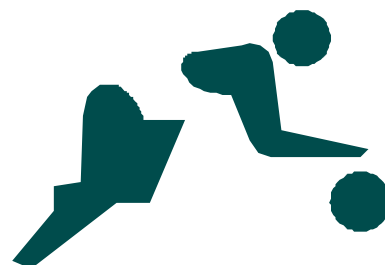
TEMPLEUVE



BOOK DE PRESENTATION SAISON 2020-2021

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVE

- ✓ Le mot du président
- ✓ Le mot du directeur technique
- ✓ Présentation du comité Saison 2020-2021
- ✓ Le championnat 2020-2021
 - Equipes, encadrement et coordonnées des entraîneurs
 - Objectifs
 - Cotisations
 - Grille horaire d'occupation des salles
 - Dates de reprise des entraînements
- ✓ Planning des activités 2020-2021



✓ **Certificat médical 2020-2021**

- ✓ Déclaration d'accident
- ✓ Règlement intérieur de l'Essor
- ✓ Mise à jour des coordonnées des membres
- ✓ Planning de préparation (seniors)

Le mot du Président

Chers amis,

Si la crise sanitaire que nous venons de traverser nous a empêché d'organiser la traditionnelle réunion qui accompagne la remise de ce book de présentation de saison, nous pouvons désormais nous réjouir de la reprise imminente de notre sport favori. Malheureusement, la saison dernière qui devait être festive pour notre club a été marquée par un arrêt aussi long que soudain, mais ce sont surtout toutes nos vies qui ont été impactées du jour au lendemain. Aussi, nous avons une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées de près par cette pandémie.

Depuis le 1^{er} juillet, la pratique du basket-ball est autorisée sans aucune restriction sur les terrains, mais les gestes barrières qui font désormais partie intégrante de notre quotidien, restent d'application autour de ceux-ci. Aussi, nous espérons que le strict respect de ces mesures sanitaires nous permettra de vivre une saison pleine, tant dans son déroulement que dans ses résultats.

De notre côté, nous avons mis à profit cette période pour essayer de préparer au mieux la saison prochaine, en nommant notamment un nouveau directeur technique en la personne de Lionel Courier afin d'assurer la coordination et la cohérence de notre école de jeunes.

Et maintenant, let's play ! Bonne saison à toutes et tous !!

Christophe Deman

Le mot du Directeur Technique

Chers parents, chers membres,

C'est avec beaucoup de plaisir et de motivation que j'ai accepté le poste de directeur technique, que m'a proposé le comité du Royal Essor Basket Club de Templeuve. Je suis détenteur du diplôme « Moniteur Sportif Educateur » et suis entraîneur en équipes de jeunes et seniors depuis 15 ans.

J'espère pouvoir prolonger de la meilleure des manières l'excellent travail effectué ces dernières années par notre regretté Bernard Vanschamelhout.

L'objectif primordial sera d'améliorer la qualité de la formation de nos jeunes joueurs, tout en assurant leur bien-être. L'atteinte de cet objectif devra également passer par une meilleure qualité de formation de nos entraîneurs ainsi qu'un suivi optimal de nos différentes équipes. Un nouveau projet technique est d'ailleurs en cours d'élaboration dans ce sens.

Chers parents, votre rôle à jouer dans l'atteinte de notre but est primordial, de par votre accompagnement et vos encouragements.

Impatient de vous retrouver sur le bord des terrains et de pouvoir travailler ensemble à ce nouveau projet,

Lionel Courier

- **Objectifs par équipe pour la prochaine saison**

P1 dames => play-offs

P2 hommes => Top 3

P3 hommes => Top 5

P4 hommes => colonne de gauche

Jeunes => poursuivre la formation pour alimenter nos différentes équipes seniors dans le futur. Progression et amusement.

- **Les mutations de joueurs pour 2020-2021**

Chez les dames

Départs : -

Arrivées : Sylvie Maes, Manon Vermeir

Chez les hommes

Départs : Arnaud Delabassée, Jean-Philippe Derycke

Arrivées : Simon Legrand, Julien Malice, Yann Revereau

Chez les jeunes :

Départs : Kyllian Bauts

Arrivées : Alizée Van Neder

Retrouvez toutes les infos relatives à la vie du club sur notre site web :

<https://www.basketclubs.be/rebctempleuve/>

COMPOSITION DU COMITE REBCT 2020-2021

DEMAN Christophe

Rue Trieu Ewil 9 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/34.65.21 – GSM : 0494/93.81.43
e-mail chr.deman@gmail.com
Fonctions : **président, organisation générale**

DELANNAY Annie

Rue de Tournai, 7 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/36.03.92 - GSM : 0477/13.15.32
e-mail phcie.delannay@belgacom.net
Fonctions : **trésorière, organisation générale**

BAUTS Gaëtan

Rue des Tanneurs, 41 7504 FROIDMONT
Tél : 069/64.73.49 - GSM : 0498/16.37.58
e-mail rebctempleuve@yahoo.fr
Fonctions : **secrétariat du club, organisation générale**

CHARVET Myriam

Rue de Ricarmé, 3 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/35.13.81 - GSM : 0492/76.22.77
e-mail myr.charvet@gmail.com
Fonctions : **organisation générale, sponsoring**

CLEMENT Jean-Pierre

Rue de la solidarité, 35 7700 MOUSCRON
GSM : 0476/71.98.05
e-mail jp.clement54@gmail.com
Fonctions : **organisation générale**

LEMOINE Gauthier

Rue du Long Mousseau, 5 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0478/23.87.95
e-mail gjdtournai@gmail.com
Fonctions : **organisation générale**

MASY Marc

Avenue Résidence Saint-Marcq, 9 7500 TOURNAI
GSM : 0474/79.02.28
e-mail julius.masy@outlook.fr
Fonctions : **organisation générale**

COORDONNEES DES ENTRAINEURS 2020-2021

AGE	CATEGORIE	ENTRAINEUR	ADRESSE
2005 et avant	Dames P1	Benjamin Vanhoutte	GSM : 0472/60.98.94 @mail : benjamin.vanhoutte@gmail.com
2004 et avant	Messieurs P2	Alex De Witte	GSM : 0478/69.37.15 @mail : a-dw@gmx.fr
	Messieurs P3	Benjamin Amand	GSM : 0486/54.43.73 @mail : benjamand@hotmail.com
	Messieurs P4	Emilien Duhamel	GSM : 0494/59.70.29 @mail : duhamel-emilien@hotmail.be
2003-2006	Cadets <i>U18</i>	Patrice Chatelain	GSM : 00 33 (0)6 15 98 41 62 @mail : pacha59@gmail.com
2007-2008	Pupilles Filles <i>U14F</i>	Yvon Vandoorne	GSM : 0471/38.71.20 @mail : sleam13@hotmail.com
2007-2008	Pupilles Garçons <i>U14F</i>	Lionel Courier	GSM : 0474/44.83.09 @mail : lionel.courier@hotmail.com
2009-2010	Benjamins <i>U12 (2^{ème} année)</i>	François Agache	GSM : 0499/93.29.08 @mail : francois.agache@hotmail.com
	Benjamins <i>U12 (1^{ère} année)</i>	Zoé Agache	GSM : 0472/19.21.60 @mail : zoe.agache@gmail.com
2011-2012	Poussins <i>U10 (4c4)</i>	<i>En attente de confirmation</i>	
2013-2014	Pré-poussins <i>U8 (3&3)</i>	<i>En attente de confirmation</i>	
2015-2016	Baby-basket	Céline Musy	GSM : 0478/73.39.27 @mail : celinemusy@hotmail.be

Les entraîneurs pour les catégories U10 et U8 sont encore en attente de confirmation (vacances obligent...). Leurs noms seront communiqués dès que possible, et quoiqu'il en soit avant la reprise.

COTISATIONS ET ASSURANCES 2020-2021

Dans le coût de la cotisation est compris un repas offert pour notre souper du 30 octobre ... si la cotisation est payée avant le 30 septembre.

CATEGORIE	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
BABY-BASKET	2015-2016	80 Euros *
PRE-POUSSINS (U8)	2013-2014	120 Euros *
POUSSINS (U10) A CADETS (U18)	2003-2012	180 Euros *
SENIORS HOMMES ET DAMES	2002-xxxx	160 Euros
VETERANS et JOUEURS NE SUIVANT QUE LES ENTRAINEMENTS		50 Euros

* Pour les équipes de jeunes, la cotisation comprend désormais un ballon (qualité garantie). Ce ballon sera offert au joueur en début de saison et devra être amené à chaque entraînement (pas aux matches).

En ce qui concerne les familles avec plusieurs affiliés, le premier affilié paie le tarif plein tandis que le deuxième bénéficie d'une réduction de 20 euros, le troisième d'une réduction de 40 euros et le quatrième de 60 euros.

Ce montant comprend l'assurance (reversée à la fédération), l'affiliation à la fédération et la cotisation au club.

Les chèques sport reçus de son employeur au travail sont acceptés en moyen de paiement de la cotisation, durant le 3^{ème} trimestre, mais aucun ticket repas n'est dans ce cas offert gratuitement avec la cotisation.

Sur demande, le club signera l'attestation au joueur, destinée à obtenir un remboursement partiel de sa cotisation auprès de sa mutualité.

Pour rappel, il est indispensable de payer cette cotisation pour le 1^{er} novembre au plus tard. **Dans le cas contraire, le joueur ne pourra être aligné et ce, dans quelque catégorie que ce soit.** Cependant, **il vous est possible d'étaler le paiement de votre cotisation en plusieurs versements.** Merci de prendre contact avec la trésorière en cas d'intérêt pour cette formule.

Note : La cotisation ne permet pas de couvrir tous les frais de fonctionnement du club. C'est pourquoi nous vous demandons dans la mesure du possible de participer aux différentes activités proposées par le club. Cela seul nous permettra de continuer à assurer le bon fonctionnement du club.

**MERCI DE VERSER LA COTISATION SUR LE COMPTE (REBCT)
N° BE68 7320 0358 7334 (BIC : CREGBEBB)
avec en communication le nom du joueur et sa catégorie**

De plus, afin de susciter la **recherche de sponsoring** par les membres, **20%** du montant récolté sera rétrocédé à la personne ayant recruté le sponsor (uniquement pour la première année de sponsoring). Des dossiers expliquant les différentes formules de sponsoring peuvent être demandés auprès de Myriam Charvet.

GRILLE HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS

SAISON 2020-2021

CATEGORIE	JOUR	HEURES	SALLE
Dames P1	Lundi	19:15 – 20:45	SATTA Templeuve
	Mercredi	19:15 – 20:45	SATTA Templeuve
Messieurs P2	Lundi	20:45 – 22:15	SATTA Templeuve
	Jeudi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
Messieurs P3	Mardi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
Messieurs P4	Mercredi	20:45 – 22:15	SATTA Templeuve
U18	Lundi	18:00 – 19:30	Saint André Ramegnies-Chin
	Mercredi	17:45 – 19:15	SATTA Templeuve
	Vendredi	18:00 – 19:30	Saint André Ramegnies-Chin
U14 filles	Mercredi	16:30 – 17:45	SATTA Templeuve
	Vendredi	16:45 – 18:15	SATTA Templeuve
U14 garçons	Mercredi	15:00 – 16:30	SATTA Templeuve
	Vendredi	16:45 – 18:15	SATTA Templeuve
U12 2^{ème} année	Mardi	18:00 – 19:30	Saint André Ramegnies-Chin
	Vendredi	18:15 – 19:45	SATTA Templeuve
U12 1^{ère} année	Mercredi	13:30 – 15:00	SATTA Templeuve
	Vendredi	17:30 – 19:00	Complexe Sportif Néchin
U10	Lundi	18:00 – 19:15	SATTA Templeuve
	Mercredi	17:45 – 19:00	Ecole communale Templeuve
U8	Lundi	16:45 – 18:00	SATTA Templeuve
	Mercredi	16:30 – 17:45	Ecole communale Templeuve
Baby	Samedi	10:00 – 11:15	SATTA ou Ecole communale*

* En fonction du planning d'occupation de SATTA (matches de championnat)

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS 2020/2021

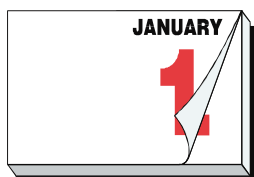
Catégorie	Date de reprise	Heure	Salle
Dames P1	Lu 27/07/2020	19:15	SATTA Templeuve
Messieurs P2	Je 06/08/2020	20:30	SATTA Templeuve
Messieurs P3	Ma 04/08/2020	20:30	SATTA Templeuve
Messieurs P4	Me 12/08/2020	20:45	SATTA Templeuve
U18	Lu 27/07/2020	17:45	SATTA Templeuve
U14 garçons	Me 19/08/2020	15:00	SATTA Templeuve
U14 filles	Me 19/08/2020	16:30	SATTA Templeuve
U12 2 ^{ème} année	Lu 17/08/2020	16:30	SATTA Templeuve
U12 1 ^{ère} année	Me 19/08/2020	13:30	SATTA Templeuve
U10	Lu 17/08/2020	18:00	SATTA Templeuve
U8	Lu 31/08/2020	16:45	SATTA Templeuve
Baby basket	Sa 05/09/2020	10:00	SATTA Templeuve

(Si changement, les entraîneurs confirmeront les date, heure et lieu de reprise des entraînements).

ATTENTION : HORAIRES MODIFIÉS JUSQU'AU 04/09/2020

Dames (P1), Messieurs (P2, P3 & P4) : voir planning de préparation

PLANNING DES ACTIVITES DU ROYAL ESSOR BASKET CLUB - SAISON 2020-2021



SAMEDI 29 AOÛT 2020

BARBECUE DE REPRISE

(sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

DIMANCHE 30 AOÛT 2020

MEMORIAL BERNARD VANSCHAMELHOUT

WEEK END DES 05 et 06/09/20

REPRISE DU CHAMPIONNAT

WEEK END DE LA DUCASSE 27/09/20

ANIMATIONS SUR LE STAND DE LA BRADERIE

VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

PASTA PARTY

DU LUNDI 02 AU VENDREDI 06/11/20

STAGE DE TOUSSAINT *(sous réserve)*

SAMEDI 26 DECEMBRE 2020

TOURNOI DE 3 CONTRE 3

WEEK END DES 10 et 11/04/21

FESTIVITES DU 70^{ème} ANNIVERSAIRE

WEEK END DES 24 et 25/04/21

DERNIERS MATCHS DE CHAMPIONNAT

SAMEDI 5 JUIN 2021

GARDEN PARTY

SAMEDI 19 JUIN 2021

PRESENTATION SAISON 2021-2022



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2020 – 2021

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le, à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-
ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2020 – 2021

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le, à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-
ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.

DECLARATION D'ACCIDENT

Voici les formalités à suivre en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'un match.

Que l'accident survienne pendant les entraînements ou en match, il est indispensable de compléter **une déclaration d'accident**. Vous pouvez obtenir cette déclaration sur le site de la fédération (<http://www.awbb.be/formulaires-pour-les-clubs/>) ou auprès de votre coach, du délégué de votre équipe ou d'un membre du comité. Vous devez ensuite **remplir le document et le faire compléter par un médecin**.

Quand vous avez rempli ces deux formalités, vous devez **déposer la déclaration chez le secrétaire du club**, et ce, dans **LES 10 JOURS OUVRABLES** après la date de l'accident.

Dès réception, la déclaration d'accident sera encodée de manière électronique auprès d'Ethias par le secrétaire du club.

Après cela, et par retour de courrier, vous recevrez la déclaration d'accident ainsi que le numéro attribué par Ethias et le gestionnaire traitant votre dossier.

Il ne vous restera, alors, qu'à **envoyer les justificatifs (papiers de mutuelle, ...)** et le **certificat médical de reprise** par fax au 04/220.30.23 ou par courrier à l'attention du gestionnaire mentionné (rue des Croisiers 24 à 4000 Liège) ou bien la remettre à votre secrétaire de club qui le transmettra.

Il ne sert à rien de l'envoyer directement à l'AWBB !!!

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du club.

Attention, avant la reprise de toute activité sportive, il vous faut rentrer un certificat de guérison. Sans cette formalité, vous n'êtes plus assurés !!!!!

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVOIS

Templeuve, le 30 juin 2020

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 22 points à respecter -

ENTRAINEMENTS

Art. 1. Les joueurs et entraîneurs devront être présents et en tenue au début de chaque entraînement. Le joueur qui sera absent avertit son entraîneur par téléphone ou par mail.

Art. 2. Les entraîneurs sont sélectionnés par le Comité de l'Essor. Chaque joueur du club leur doit respect et obéissance.

Art. 3. Les ballons sont rangés par les joueurs dans les caisses après les entraînements.

Art. 4. Les joueurs et entraîneurs veillent à maintenir le matériel (ballons, panneaux ...) mis à leur disposition dans un bon état.

MATCHES

Art. 5. Les équipements confiés aux membres ne peuvent être portés que lors des rencontres officielles. Une dégradation volontaire ou perte de cet équipement entraînera un remboursement au club du montant équivalent à son remplacement.

Art. 6. Après chaque rencontre, il est de la responsabilité de chaque joueur de remettre son équipement à la personne chargée de son nettoyage. Le comité demande d'établir une rotation pour le nettoyage des équipements, dans l'ordre des numéros de maillot.

Art. 7. Le paiement de la cotisation au club donne le droit de participer aux entraînements mais ne constitue pas un sésame pour ouvrir la porte aux matches. Les membres désignés pour un match ou une rencontre quelconque seront sélectionnés par l'entraîneur ou le coach ou par toute autre personne ayant reçu délégation de ceux-ci. Leurs décisions sont sans appel.

Art. 8. Au cours des matches, les capitaines sont seuls maître du jeu pour transmettre les décisions du coach. Ils sont désignés au début de chaque match par le coach.

Art. 9. Tout joueur devra respecter les consignes du coach, de son assistant ou de son remplaçant.

Art. 10. Tout membre du club ayant une attitude ou un comportement, en gestes et / ou en paroles opposés à la bonne vie en société, un manque flagrant de correction et de fair-play envers les arbitres, les adversaires, les membres du Comité, le public, les coéquipiers, les bénévoles, aussi bien avant que pendant ou après la rencontre, sera immédiatement mis au rapport par les responsables

du club qui prendront les mesures nécessaires. Le membre assumera personnellement la responsabilité des dégâts occasionnés.

Art. 11. Toutes les décisions de l'arbitre doivent être respectées. Aussi, tout membre écopant d'une faute technique se voit infliger une amende de 25€ à partir de sa seconde faute technique sur la saison. Le joueur est privé de match jusqu'au paiement de l'amende.

Art. 12. Un rapport est entièrement payé par la personne en défaut. Le joueur est privé de match jusqu'au paiement de l'amende. En cas d'amende pour non-présentation de sa carte d'identité, l'amende de la fédération est payée par le joueur fautif.

Art. 13. Si un joueur souhaite effectuer un match amical avec un autre club, il demande préalablement l'autorisation au Comité. En cas d'acceptation, il introduit au minimum 3 jours avant la date du match une demande au secrétariat du Club afin d'obtenir l'autorisation adéquate.

Art. 14. Tout membre est dans l'obligation de remettre sa fiche médicale avant la reprise du championnat. La cotisation doit être payée pour le 1^{er} novembre au plus tard. En cas contraire, celui-ci ne pourra être aligné dans quelques équipes que ce soit.

PROPRETE – ORDRE - DISCIPLINE

Art. 15. Il est strictement interdit de fumer dans la salle. De plus, le règlement administratif du complexe interdit formellement de cuisiner ou d'effectuer de la petite restauration sans qu'une demande ne soit introduite au préalable au Comité de l'Essor.

Art. 16. Les membres veillent à ce que la salle soit tenue dans un bon état de propreté. Les poubelles doivent être utilisées. Les joueurs peuvent s'alimenter et se désaltérer sur le parquet, mais celui-ci doit être tenu propre.

Art. 17. Les joueurs veillent à la propreté des vestiaires et des installations sportives tant au Club qu'à l'extérieur. Le dernier joueur sorti du vestiaire donne un coup de raclette.

Art. 18. Les rendez-vous ou tout acte que la morale réproouve sont formellement interdits dans les dépendances et environs immédiats du terrain et en tout temps.

Art. 19. Il est demandé aux membres d'aider les responsables du club en tant qu'officiel de table durant les autres rencontres que les leurs. En cas de l'organisation d'une manifestation par le Club, la présence des joueurs est souhaitée ainsi que leur participation effective dans l'organisation en fonction de leur possibilité.

Art. 20. Une tenue irréprochable (sans excès) est requise pour les joueurs tant au Club qu'en déplacement. Les piercings et boucles d'oreilles sont interdits durant les entraînements et matchs.

Art. 21. Les consommations prises au bar du club sont payables le jour même. Aucun crédit n'est accepté par le club. La consommation d'alcool est interdite aux membres de moins de 16 ans. Il est rappelé qu'il est interdit de circuler sur la voie publique en état d'ivresse.

ACCIDENT SPORTIF

Art. 22. *En cas de blessure, le joueur s'engage à remplir correctement les papiers d'assurance adéquats, et à les remettre dûment complétés dans les délais impartis au secrétaire.*

Le présent règlement sera affiché dans notre salle, une copie de celui-ci sera remise aux joueurs et aux parents.

Tout joueur ou joueuse ayant des remarques ou objections à formuler à l'encontre de ce règlement devra le faire par écrit au secrétaire du Club.

Des sanctions disciplinaires décidées par les responsables du club seront d'application en cas d'infraction à ce règlement. Le joueur en infraction assumera la responsabilité de ces actes, qu'elles soient financières ou autres.

Ainsi fait à Templeuve le 30 juin 2020.

Le Comité.

MISE A JOUR DES COORDONNEES DES MEMBRES

**ENVOYER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS A L'ADRESSE
E-MAIL rebctempleuve@yahoo.fr OU PAR COURRIER**

Merci de renvoyer les informations demandées, même si vous n'avez pas changé d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail dernièrement.

Cette mise à jour est indispensable afin de pouvoir échanger des informations rapidement avec chaque membre du club : convocation à un match amical, annulation de match ou d'entraînement, modification d'horaires, offre de places gratuites à des rencontres de basket de nationale 1, petites annonces, heureux événements, classements, festivités, autres informations diverses ...

Si vous n'utilisez pas internet, cette souche doit être remise à votre entraîneur ou à un responsable du club lors de la reprise des entraînements.

D'avance nous vous en remercions.

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVE

FICHE DE COORDONNEES DU MEMBRE

A REMPLIR LISIBLEMENT EN CARACTERES MAJUSCULES - Merci

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° TEL :

N° GSM :

ADRESSE E-MAIL :

